

18 juil 2013 -22:21

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2013

## Augmentation de 1,25 % des indemnités d'incapacité primaire des indépendants

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à revaloriser de 1,25 % l'indemnité d'incapacité primaire et l'indemnité d'invalidité octroyée aux invalides qui n'ont pas cessé leur entreprise (forfait cohabitant), à partir du 1er septembre 2013.

Le projet met en oeuvre l'avis des partenaires sociaux quant à la liaison au bien-être des allocations d'assistance sociale 2013-2014.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat  
aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes  
handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques  
professionnels  
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 11  
<http://www.socialsecurity.fgov.be>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabelaruelle.be>